

COMMUNIQUE DE PRESSE – 16/04/2020

En pleine crise COVID, déclarations du ministre de la Culture sur les « petits festivals » : Avec un secteur du spectacle plongé dans la confusion la plus totale, le PRODISS appelle Franck RIESTER à d'urgentes clarifications

Alors que le Président de la République a affirmé dans son allocution du lundi 13 avril que les rassemblements, dont les festivals et autres événements ouverts public ne pourront se tenir au moins jusqu'à mi-juillet, le ministre de la Culture Franck RIESTER, invité de *France Inter*, a indiqué ce matin que, « pour autant, pour des plus petits festivals, à partir du 11 mai, on peut voir de quelle manière peuvent être organisés certains d'entre eux ». « La priorité c'est la sécurité des spectateurs, des artistes, des techniciens. Si des festivals sont adaptés à des jauges petites, qu'il n'y a pas de problème de sécurité, nous les accompagnerons. »

Cette déclaration plonge l'ensemble du secteur du spectacle dans la plus grande confusion : festivals, producteurs de concerts, artistes et spectateurs sont dans l'incompréhension. A ceci s'ajoute que l'arrêté précisant le cadre juridique de l'interdiction des festivals, à horizon 15 juillet, n'est toujours pas paru.

En effet, suite aux annonces d'Emmanuel MACRON, de nombreux festivals prévus après le 11 mai ont déjà annoncé leur annulation...

Une entreprise a besoin de visibilité et de lisibilité, d'autant plus dans le contexte d'incertitudes actuel. Autrement dit, d'un discours clair, précis et cohérent, et qui soit responsable.

Aussi, alors que le **ministre de la Culture sera auditionné ce jour, à 15h00, au Sénat, par la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, le PRODISS l'appelle à faire de nécessaires clarifications :**

- quelles sont les définitions données aux « grands festivals » et « petits festivals » ?
- que doit-on entendre par « jauges petites » ?
- quelles sont les conditions pour que « certains des petits festivals » puissent ouvrir « à partir du 11 mai » ?
- cela signifie-t-il que les concerts pourraient aussi se tenir ?
- qu'entend le ministre par « problème de sécurité » ?
- quelles sont les conditions envisagées de cette possible reprise le 12 mai, dans le contexte d'un nécessaire devoir de réserve sanitaire ?

Les festivals, et plus largement les spectacles, ne fonctionnant pas en vase clos, ses réponses seront observées non seulement par le secteur du spectacle vivant et ses milliers d'entrepreneurs, mais aussi par des centaines de collectivités, dont l'attractivité et l'équilibre économique en dépend. Le secteur représente près de 5 milliards de chiffre d'affaires et 135 000 emplois faisant vivre le tissu économique de nombreux territoires.

« Les crises sanitaire et économique que la France traverse aujourd'hui sont trop graves pour qu'à celles-ci s'ajoutent des déclarations confuses. »

Olivier Darbois, Président du PRODISS

CONTACT MEDIA : Aline RENET – 06 66 66 39 00 – a.renet@prodiss.org // A propos du PRODISS : Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété, est la première organisation patronale représentative des entrepreneurs de spectacles du secteur privé. Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres. Les 360 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) constituent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle. Ils ont produit et diffusé 11 300 représentations en 2017, cumulant 12,9 millions d'entrées, organisé 113 festivals et exploité 90 salles sur l'ensemble du territoire. Ils ont généré en 2017 un chiffre d'affaires annuel cumulé de 1,7 milliards d'euros.